

Tessin

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 860

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La charité s'il vous plaît

■ (cfr) Comme annoncé dans notre dernier numéro, les électeurs bernois ont été sans pitié pour les partis, incapables de financer convenablement leurs activités et contraints de mendier les moyens nécessaires à se faire entendre. La campagne qui a précédé le vote a permis de connaître avec un peu plus de précision le ménage financier des partis cantonaux. Les chiffres donnés ici sont ceux que la presse a publiés. En l'absence de contrôle officiel, nous sommes obligés de les accepter tel quel.

Dépenses en 1986

UDC	666 457
PRD (radicaux)	665 769
PS	515 173
AdI (indépendants)	270 000
PEP (évangéliques)	101 023
POCH (progressistes)	91 551
Liste libre	83 300
PDC	23 000

(*Berner Zeitung* 26.3)

Le parti socialiste a donné, dans un journal électoral, le détail de ses recettes pour l'année passée. En voici les postes principaux :

Cotisations des membres	181 750
Compléments volontaires de cotisations	70 820
Mandataires	85 910

Groupe du Grand conseil	38 000
PS-Ville pour secrétariat	16 000

Les élections au Grand conseil ont coûté 189 000 frs. au PS cantonal. Le financement a été assuré par un fonds des élections (143 600), par une provision (39 600) et par la vente de matériel électoral (5 830). Le même document fournit également des indications sur le coût des quatre dernières campagnes au national. Le chiffre indiqué entre parenthèses ne figure pas dans le document, il concerne les contributions de trois organismes para-étatiques selon le rapport du juge Schrade.

1971	224 000	
1975	245 500	(50 000)
1979	184 000	(56 665)
1983	206 000	(70 500)

Même pour un canton plus petit, comme Lucerne, le prix d'une campagne reste élevé. Le quotidien *LNN* (8.04) a consacré une étude au sujet. La fourchette des dépenses pour les élections cantonales va de 220 000 francs (radicaux et PDC) à 5 500 (Action nationale), soit un total de plus de 700 000 francs. Où prendre cet argent ? Faute d'une solution, les scandales révélés à Berne pourraient un jour faire figure de balivernes.

Energie : "pas si vite"

■ (mam) Suivant les recommandations de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et l'Office fédéral du même nom, Bâle-Ville et Bâle-Campagne ont rendu obligatoire le décompte individuel de chauffage pour tous les immeubles de plus de cinq appartements. Ailleurs, on consulte, on se tâte et on étudie. Les milieux immobiliers ont déjà annoncé qu'ils s'opposeraient à toute mesure contraignante visant à leur imposer cette innovation.

En réponse à une question écrite, le Conseil d'Etat vaudois affirmait en février 87 "suivre de façon très attentive l'évolution dans ce domaine". Un bureau technique a été mandaté pour conduire une expérience-pilote. Depuis, le gouvernement a décidé d'accorder un crédit de 800 000 frs. pour une campagne d'information

sur les problèmes énergétiques. Dans l'exposé des motifs, on peut lire que "les appareils totalement fiables (pour le décompte individuel) ne sont pas encore au point". Pendant ce temps, l'Etat de Neuchâtel participe pour 120 000 frs à une expérience-pilote portant sur sept bâtiments et sur une durée de trois ans. Il semble en effet judicieux de profiter aujourd'hui du prix relativement bas de l'énergie pour réaliser des investissements qui, sans alourdir exagérément la charge des locataires et des propriétaires, trouveront leur pleine rentabilisation dans l'avenir. En effet, une nouvelle crise n'est pas à exclure et le pétrole à si bon compte - qui décourage facilement les comportements économes - ne peut pas être considéré comme un acquis à long terme.

■ (jd) Les élections tessinoises ont retenu l'attention des observateurs : querelles intestines de la gauche et défaite-surprise des démocrates-chrétiens au Conseil d'Etat.

TESSIN

Echos d'une très vieille querelle

C'est l'occasion de rappeler que le Tessin et Zoug sont les seuls cantons qui connaissent l'élection du Conseil d'Etat selon le système proportionnel. Cette particularité remonte au 19^e siècle. Lors des élections cantonales de 1890, par la grâce d'un découpage habile des circonscriptions, les conservateurs tessinois remportent 77 sièges au Grand Conseil alors que leurs adversaires radicaux doivent se contenter de 35 députés. Pourtant les deux partis ont récolté un nombre de voix sensiblement égal. C'en est trop pour les radicaux qui, les armes à la main, prennent d'assaut le bâtiment du gouvernement à Bellinzone. La Confédération intervient et envoie un commissaire chargé de mettre de l'ordre. La solution d'apaisement consiste à adopter un système électoral proportionnel généralisé pour l'exécutif, le législatif et le pouvoir judiciaire.

Le bulletin de vote du citoyen tessinois est peu courant en Suisse : ce dernier coche d'abord la liste de son choix (suffrage de liste), puis il dispose de trois voix, dites préférentielles, qu'il attribue aux candidats de son choix, sur la liste qu'il a cochée (cumul) ou sur une autre liste (panachage).

La loi prévoit encore qu'une liste qui n'a pas obtenu la majorité absolue ne peut détenir plus de deux sièges au Conseil d'Etat ; à l'inverse, la liste qui obtient la majorité absolue a droit à trois sièges au moins. Une disposition qui explique pourquoi les socialistes, malgré leur faiblesse, ont fait très tôt leur entrée à l'exécutif tessinois.